



Il a pris ma fille et me refuse de la voir pas de decision de jus

Par **rose777**, le **14/10/2014** à **05:57**

je me suis marié avec un sans papiers. Tres vite ma fille est née. nous nous sommes séparés quand elle avait 3mois car il est devenu violent. j avais déposé plainte puis je l ai retiré. quand ma fille a eu 8mois j ai été hospitalisé, sous perfusion l assistante social a fait appel au papa pour s occuper de la petite. depuis il refuse de me la redonner. il ne répond pas a mes demandes de la voir. il a fait une demande de garde. une audience est prévu le 14 janvier 2015. depuis 4mois je demande un référé a mon avocate, elle n a rien fait. J ai du changer d avocate mais la procédure est longue. Je précise que ma fille est affilié a mon numero secu et caf mais que lui a fait une demande de rsa en la déclarant sous son numero. il n y aura pas de droit pour ma fille car pas de jugement. je passe moi d un congé parental a un rsa avec deux autre enfants a charge; enfants d un autre papa. il vit a 300km et une plainte pour mariage blanc est déposé contre lui. J ai peur que ma demande de référé ne soit pas pris en compte car on approche de la date d audience,j ai peur qu il arrive a obtenir la garde. je ne conduis pas et j ai donc des difficultés a me déplacer pour la visiter mais je lui propose quand meme de m organiser pour d autant plus qu elle a deux freres. Que faire de plus??

Par **cocotte1003**, le **14/10/2014** à **09:18**

Bonjour, vous voulez un référé pour quoi exactement ? Vous ne parlez pas de divorce, qu'envisagez vous ? Cordialement

Par **rose777**, le **14/10/2014 à 10:30**

Bonjour, je demande un référé pour le jugement de divorce et par ce biais le jaf pour statuer au plus vite pour le mode de garde.une audience aura lieu le 14 janvier je demande un référé pour une date plus proche.

Par **rose777**, le **14/10/2014 à 10:43**

de plus j avais commencer un divore pour faute mariage de papier et ainsi passer devant le jaf pour la garde mais mon avocate n a jamais rien fait. Lui, de son coté demande le divorce a l amiable et la garde de la petite. J en veut a mon avocate de ne pas s etre occuper du divorce du jaf puis du référé que j ai demandé. aujourd'hui j ai changé d avocate, je ne sais pas si elle s est occupé de mon référé elle est a 300km j attend un appel de sa part. J ai peur qu'une demande tardive pour un referé ne soit pas accepté car le jugement du 14 janvier approche.

Par **cocotte1003**, le **14/10/2014 à 11:10**

Un référé se demande quand il y a un motif sérieux comme des violences pas parce que vous ne pouvez voir votre fille car c'est malheureusement pas in cas isolé, cordialement

Par **rose777**, le **14/10/2014 à 11:44**

pourtant mon ancienne avocate m'avais soumis l'idée. ma fille est bébé et voilà 4mois que nous ne nous sommes vu